

le vendredi 7 mai 2004

10 h

Prière.

L'hon. M^{me} Dubé, ministre de l'Éducation et députée d'Edmundston, dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du nord-ouest de la province, qui expriment leur opposition au projet de Bennett Environmental d'incinérer, à Belledune, des sols contaminés provenant d'endroits aussi éloignés que le Texas et leur opposition au transit, dans la province, de telles matières contaminées. (Pétition 34.)

M. Sherwood, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 7 mai 2004

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé tient une séance d'organisation le 6 août 2003.

Sur la motion de M. Holder, M. Sherwood est élu président du comité.

Sur la motion de M. Holder, M. Betts est élu vice-président du comité.

Le comité se réunit de nouveau le 4 mai 2004, à la Chambre du Conseil législatif, et étudie le projet de loi 40, *Loi constituant l'association des Technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité étudie aussi le projet de loi 41, *Loi constituant en corporation l'Institut des agronomes du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par M. Betts, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Milt Sherwood, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

M. S. Graham donne avis de motion 92 portant que, le jeudi 13 mai 2004, appuyé par M. Lamrock, il proposera ce qui suit :

attendu que le budget présenté à la Chambre le 30 mars 2004 décrivait une situation financière grave au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement a annoncé que 750 postes seront abolis dans la fonction publique ;

attendu que le gouvernement a annoncé que les salaires des membres restants de la fonction publique seront bloqués ;

attendu que les députés servent aussi le public ;

attendu qu'il y a eu une augmentation de 2,5 % du traitement des députés ainsi que des augmentations de l'indemnité journalière pour le travail de comité ;

qu'il soit résolu que la Chambre renverse la décision que le Comité d'administration de l'Assemblée législative a prise le 18 décembre 2003 relativement à la rémunération des députés pour le travail de comité,

que l'augmentation de 2,5 % du traitement de base des députés soit annulée

et que la Chambre exhorte le gouvernement à constituer une commission composée d'universitaires et de membres du secteur privé, qui sera chargée de déterminer les taux futurs de rémunération des députés.

M. S. Graham demande le consentement unanime de la Chambre pour passer outre au délai de préavis et débattre la motion à la séance d'aujourd'hui. Le consentement est refusé.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 15 h.

Après un autre laps de temps, le président suspend la séance, qui reprendra à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 15 h.